



TARIF APPLICABLE AU 1er OCTOBRE 2024 - TVA en vigueur 20%

HONORAIRES DE LOCATION		
Bail Habitation - Locations de la loi du 6 Juillet 1989 modifiée par la loi ALUR du 24 mars 2014. (Plafond révisable chaque année au 1er Janvier par arrêté ministériel)	BAILLEUR	LOCATAIRE
Visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail.	8€ / 10€ / 12€ par m ² selon secteur*	8€ / 10€ / 12€ par m ² selon secteur*
Etat des lieux	3€/m ² TTC	3€/m ² TTC
Frais d'entremise, de publicité et de négociation.	150€ TTC	

Bail code civil - de droit commun - commercial - professionnel	BAILLEUR	LOCATAIRE
Visite du preneur, constitution du dossier et rédaction du bail.	15€/m ² TTC	15€/m ² TTC
Etat des lieux	6€/m ² TTC	6€/m ² TTC
Frais d'entremise, de publicité et de négociation.	500€ TTC	

Bail à usage automobile	BAILLEUR	LOCATAIRE
	100€ TTC	100€ TTC

Rédaction d'un renouvellement ou avenant au bail	BAILLEUR	LOCATAIRE
	200€ TTC	200€ TTC

*8€ Hors zones tendues et très tendues. 10€ Zones tendues. 12€ Zones très tendues.

HONORAIRES DE GESTION	BAILLEUR
Gestion courante	7% TTC des encaissements charges comprises.
Gestion bail à usage automobile	8,5% TTC des encaissements charges comprises.
Garantie Loyers Impayés Percevez votre loyer à date fixe quoi qu'il arrive et sans délai de carance	3% TTC des encaissements charges comprises.
Prestations et assistances diverses sur demande spéciale pour le compte du bailleur	84€ TTC/heure